

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 722

Artikel: Bienfaitrice de l'humanité : providence d'un promoteur spéculateur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CALOMNIE

Alain Borner s'enfonce

Optimistes que nous étions, il y a quinze jours, en observant le changement de ton du conseiller d'Etat genevois Alain Borner, à propos des affaires immobilières qui secouent la république du bout du lac et le Département de l'économie publique (DP 720)!

Pressé de toutes parts, le magistrat radical n'a pas su résister à la tentation de la diversion. Les socialistes font assaut de questions gênantes et de critiques? Bon élève de Jean Ziegler, il retourne le fusil. A «La Suisse», son journal préféré — et qui le lui rend bien — il annonce fièrement (9.3.1984): un avocat socialiste est venu me voir pour demander une dérogation — villa sur un terrain de plus de mille mètres carrés — en faveur d'un de ses clients. Voyez les socialistes qui persiflent côté cour et qui magouillent côté jardin!

De choses l'une: ou le journaliste de «La Suisse» qui a recueilli les confidences de M. Borner n'a rien compris aux propos de son interlocuteur, ou il l'a bien compris et fidèlement rapporté (en caractères gras, s'il vous plaît!), et c'est M. Borner qui est un menteur (lorsqu'il parle de demande de dérogation), avec intention de nuire: en langage pénal, on appelle ça calomnie.

Le directeur de la Banque islamique à Genève, détenteur d'un permis de séjour, demande à Alain Borner s'il peut acquérir une villa pour y habiter. Question superflue, puisque l'intéressé, au sens de la loi Furgler, a le droit de faire cette acquisition. Seul problème, la surface, en principe limitée à 1000 m², mais qui peut varier en fonction de la «qualité» de l'acquéreur. Voyez un homme de loi! M^e Bernard Ziegler, avocat et député socialiste, est contacté par le PDG. Il s'informe auprès du Département de l'économie publique pour connaître la surface que son client peut acquérir. Suite à

l'information donnée, aucune demande d'autorisation ou de dérogation n'est déposée.

A Genève, s'informer pour pouvoir respecter la loi, c'est s'exposer à l'accusation de magouille. En revanche, monter des coups aussi fumants que 21 Quai du Mont-Blanc, le World Trade Center, et maintenant les Tulipiers, c'est payant, par la grâce de la myopie de M. Borner.

A Genève, le secret de fonction interdit à un conseiller d'Etat de renseigner les députés sur le prix d'une transaction immobilière. Ce même secret de fonction permet à un conseiller d'Etat de faire état, devant la presse, d'entretiens avec des administrés. Dans la république du bout du lac, l'incohérence est reine et Alain Borner, son plus fidèle serviteur.

Extrait de

l'UBS informe



Des faits et des opinions

La page économique de l'Union de Banques Suisses

Bienfaitrice de l'humanité

Sous le titre «L'UBS informe», cette grande banque suisse s'offre depuis plusieurs années une page publicitaire périodique dans plus de quarante journaux suisses. Une réaction à l'initiative socialiste pour un contrôle des activités bancaires, réaction d'une telle ampleur qu'on doit bien admettre que les socialistes ont visé juste. Un déploiement de moyens qui laisse rêveur face aux possibilités res-

treintes des partis politiques, par exemple, de se faire entendre. Une disproportion encore accentuée par le fait que les banques peuvent impunément critiquer une initiative populaire, à la télévision, alors que les partis politiques sont, eux, interdits d'antenne dans le cadre des spots publicitaires: le Département des transports, des communications et de l'énergie en a décidé ainsi.

Dans les pages de l'UBS, inutile de chercher une information originale ou critique! Il s'agit de publicité, donc d'un plaidoyer «pro domo». Les banques sont utiles, honnêtes, ne cherchent que le bien commun et ceux qui les critiquent sont des ignorants ou des mal intentionnés.

Dans la dernière en date de ses pages publicitaires, l'UBS affirme: «L'activité des banques n'est pas toujours reconnue et appréciée, mais également critiquée. Cette critique s'exprime en outre par des revendications politiques. Certains vont même jusqu'à proposer des mesures qui changerait notre système économique et politique. L'UBS répond à ce défi politique par une information ouverte»... «Nous voulons ainsi contribuer à faire mieux comprendre les problèmes techniques et politiques des banques.»

Dans la même page, la présentation de Casaplan, un programme d'épargne-logement à taux d'intérêt privilégié, avec garantie d'hypothèque ultérieure et là aussi à des conditions avantageuses (l'illustration, en quelque sorte, du rôle positif des banques, ici dans le domaine du logement).

Voilà pour le discours. Les faits, eux, ne collent pas toujours à l'image d'Epinal projetée par les publicitaires de l'UBS. Voyez l'affaire des Tulipiers, connue du public genevois depuis sa dénonciation au procureur général par le parti socialiste. Moins connu, et même pudiquement tu, le rôle central joué par l'UBS dans cette affaire.

I'UBS agit



Des faits

Providence d'un promoteur spéculateur

Les Tulipiers, un quartier résidentiel en bordure de l'axe qui conduit à Annemasse. Situé en zone de développement, à savoir possibilité d'y construire des immeubles locatifs par décision du Conseil d'Etat. Par nature, des terrains fortement convoités, vu le besoin en logements.

Depuis plusieurs années, la société immobilière Centre-Rhône étend là patiemment son empire, parcelle après parcelle. Elle détient actuellement plus de 1500 m².

Premier accroc. La plupart des parcelles sont acquises sans que l'Etat soit informé des transactions, ce qui l'empêche, le cas échéant, d'exercer son droit de préemption.

Deuxième accroc. Certaines parcelles sont acquises à un prix supérieur à la limite fixée par l'Etat — 500 francs le mètre carré — au-delà de laquelle le gouvernement se refuse à accorder une autorisation de construire, lutte contre la spéculation oblige.

Troisième accroc. La SI Centre-Rhône signe une promesse de vente pour l'ensemble du périmètre en sa possession en faveur d'un promoteur de la place, contrat flanqué d'un étrange additif: si

l'Etat ou la Ville de Genève venait à exercer son droit de préemption, la promesse serait caduque (en clair: si l'Etat se manifeste, la SI ne vend plus...); l'autorité exige et obtient, non sans peine, la suppression de cette clause qui vide de tout son contenu le droit légal de préemption en faveur de collectivités publiques! Et le canton de Genève se décide à exercer son droit au prix fixé dans la promesse de vente: 6 835 000 francs.

Quatrième accroc. La SI et le promoteur acquéreur poussent de hauts cris. La première encaisse et le second ne décolère pas: le montant réel de la transaction aurait été en réalité de trois millions de plus que le prix convenu dans le contrat (en clair: si on prend en compte les dessus et les dessous de table), somme due à M. Morris Saady, financier britannique dont le nom est lié à plus d'une affaire immobilière douteuse en regard de la loi Furgler (DP 715 et 720).

Et l'on apprend que ledit Saady est l'instigateur des achats successifs de la SI Centre-Rhône, qu'il paie à la SI des intérêts sur le prix d'achat de ces parcelles. L'affaire est actuellement aux mains du Tribunal fédéral.

Beaucoup d'accrocs et beaucoup de questions. La SI Centre-Rhône n'est-elle qu'un paravent pour permettre à Saady d'acquérir des biens immobiliers en contrevenant à la loi Furgler? Le dessous de table est-il un moyen de minimiser l'impôt sur les transactions immobilières?

On allait l'oublier: dans ce jeu spéculatif de grande envergure, où lois et règlements semblent n'avoir été jusqu'à présent que de peu de poids, l'Union de Banques Suisses est bien présente, puisqu'elle contrôle la SI Centre-Rhône.

Alors, si l'activité des banques est parfois critiquée, à qui la faute? Les actions du type Casaplan, côté face; les Tulipiers, et peut-être d'autres appellations botaniques, côté pile.

PRESSE

Mother Jones à Zurich

Mary Harris «Mother» Jones, morte presque centenaire en 1930, est une figure légendaire aux Etats-Unis. Organisatrice de syndicats elle a déclaré un jour: «Asseyez-vous et lisez. Faites vous-mêmes votre éducation pour les conflits qui viennent.» La fondation pour le progrès national a lancé, il y a neuf ans, un magazine intitulé «Mother Jones». Depuis quelque temps, cette revue, paraissant dix fois par an, est en vente à Zurich et peut-être ailleurs en Suisse. Etonnant de pouvoir découvrir une gauche américaine originale qui nous semble, parfois, si lointaine.

Cette gauche, qui se manifeste dans de nombreux périodiques à petits tirages, a trouvé un diffuseur à Berlin. Tom Starr (adresse utile: Postfach 909, D-1000 Berlin 41) publie trimestriellement des reproductions d'articles importants de périodiques marginaux des Etats-Unis et traduit, en allemand, les termes difficiles à comprendre. Une manière extrêmement efficace pour entrer directement en contact, dans le texte, avec une pensée nouvelle. Ajoutons que Tom Starr (1949) est correspondant en Allemagne de Pacific News Service, une agence de presse non conformiste.

Quelques titres de publications «off»: Alternative Media, Channels of Communications, Gray Panther Network, In these Times, The North Carolin Anvil, The Progressive, etc. Et il y en a des dizaines comme ça...

MOTS DE PASSE

Devinette

Un chat est un chat
un mot est un mot
le mot chat n'est pas un chat
et chameau est un mot.
Mais qu'est-ce qu'un chat?

Hélène Bezençon